

NORMES

Norme harmonisée NF EN 13241-1



Nos produits bénéficient du marquage



Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle pefc-france.org



Label de qualité pour les revêtements par thermolaquage (liquide ou poudre) de l'aluminium destiné à l'architecture.

Il atteste notamment la durabilité du laquage (maintien dans le temps de la brillance, de la teinte et de l'adhérence).

1 - COMMANDE EXPRESS



Parce que vos clients sont exigeants, nous mettons en place **un service Express 72 heures - produit fabriqué et livré, facturé 100 € net HT** sur les familles suivantes :

- Volets battants lame verticale pvc blanc 24 et 28 mm et chêne doré
- Persiennes PVC pliantes et coulissantes
- Portes de garage coulissantes pvc blanc

2 - DEVIS EN LIGNE

Notre équipe commerciale est à votre disposition : **du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h** pour répondre à l'ensemble de vos demandes et notamment pour des **devis en ligne** :

- par téléphone au : 02 96 78 36 36
- par mail : commercial@ouestfermeture.fr



CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Les produits OUEST FERMETURE sont garantis 5 ans, à compter de la date de livraison et dans les conditions suivantes :

- Le produit n'a pas été modifié.
- La pose est conforme aux règles de l'art selon le DTU en vigueur.
- Aucun nouvel accessoire n'a été ajouté sans la validation de Ouest Fermeture.
- Le produit n'a pas subi de dégradations volontaires ou exceptionnelles.
- Les produits bois doivent faire l'objet d'une protection totale à la pose puis d'un entretien périodique conforme aux préconisations du fabricant de peinture ou lasure.
- Les produits aluminium et P.V.C doivent faire l'objet d'un nettoyage adapté à la matière et régulier en fréquence en fonction de l'environnement.
- Les produits doivent être stockés idéalement sous abri et dans un endroit sec. Les produits ne doivent pas être exposés au soleil dans leur emballage (risque de déformation).

La fixation des éléments solidaires de la maçonnerie ne rentre pas dans la garantie du fabricant.

GARANTIES GÉNÉRALES

Bon fonctionnement	5 ans
Intégrité du matériau sous réserve d'un entretien adapté	5 ans
Déformation n'entravant pas le bon fonctionnement	Non garanti
Défaut d'aspect sous réserve d'être signalé à la livraison	Garanti

GARANTIES SPÉCIFIQUES

► PRODUITS EN PVC

Modification brillance	Non garanti
Modification couleur	5 ans
Tenue du film PVC plaxé	5 ans

► PRODUITS EN BOIS

Uniformité de la couleur des bois	Non garanti
Modification de l'aspect ou de la teinte	Non garanti

Variation dimensionnelles :

• N'entravant pas au bon fonctionnement	2 ans
• Entravant le fonctionnement avant ajustage	Non garanti
• Entravant le fonctionnement après ajustage	Non garanti
Peinture ou lasure sur les produits avec finition	2 ans

► PRODUITS EN ALUMINIUM

Déformation n'entravant pas le bon fonctionnement	Non garanti
Corrosion et tenue mécanique de la laque :	
• A moins de 1500 mètres de la mer	2 ans
• Au-delà de 1500 mètres de la mer	5 ans

ACCESSOIRES MONTÉS OU NON MONTÉS

Accessoires et broches aluminium	5 ans
Accessoires et broches inox	5 ans
Accessoires et broches acier	2 ans

LA GARANTIE S'APPLIQUE DANS LE CADRE D'UN ENTRETIEN RÉGULIER DES PRODUITS, SELON LES PRÉCONISATIONS CI-DESSOUS :

POUR LES PRODUITS EN PVC ET ALUMINIUM :

Un nettoyage à l'eau claire, éventuellement avec un détergent doux, à l'exclusion de tout détergent alcalin, acide ou abrasif.

Fréquence des entretiens selon l'environnement :

- Environnement rural : 2 fois par an.
- Environnement industriel ou urbain : 3 fois par an.
- Environnement maritime : 4 fois par an.

POUR LES PRODUITS BOIS :

Les produits livrés sans finition ou avec un traitement I.F.H nécessitent une préparation avant l'application de la peinture ou de la lasure.

La finition des produits doit être appliquée avant l'exposition aux intempéries.

La finition doit être renouvelée périodiquement.

Les accessoires inox et acier doivent être nettoyés à l'eau claire, éventuellement avec un détergent doux.

Les pièces en mouvement doivent être lubrifiées régulièrement.

GARANTIE DES MOTORISATIONS

Se référer aux conditions de garantie du fabricant de moteurs.

TRANSPORT

Selon l'article **L133-3 du Code du Commerce** : "La réception des objets transportés éteint toute action contre le voiturier pour avarie ou perte partielle si, **dans les trois jours** (non compris les jours fériés) qui suivent celui de cette réception, le destinataire n'a pas notifié au voiturier, par acte extrajudiciaire (constat d'huissier) ou par lettre recommandée, sa **protestation motivée**".

Pour les réserves à réception, le destinataire doit donc :

- Déballer la marchandise à réception.
- Faire état des réserves détaillées sur le document de transport.
- Confirmer ces réserves au transporteur par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans les 3 jours, avec photos.



OUEST FERMETURE

FABRICANT DE
PORTES DE GARAGE, DE VOLETS ET DE PERSIENNES
bois, PVC et aluminium



© M. ISTIN - 56410 ETEL



LE CHOIX STANDARD OU SUR MESURE

- *Un choix étendu : lames, couleurs, styles et finitions*
 - *Adapté pour de la rénovation ou du neuf*
 - *Solide et esthétique*
- *Isolation et confort acoustique et thermique*



OUEST FERMETURE
26, rue du Sabot
Zoopole **ST-BRIEUC**
22440 PLOUFRAGAN

Fax : 02 96 78 35 70
www.ouestfermeture.fr

OUEST FERMETURE
ZA du Gifard
35410 **DOMLOUP**